

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20260302-DCM2026-01-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 02/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney
Absents Excusés : Alizée Desmet
Procurations : NEANT
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2026-01 : Compte Financier Unique 2025

Vu la délibération DCM2022-24 en date du 28 juillet 2022, portant application anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au budget communal au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération DCM2024-19 en date du 27 mai 2024, instaurant le Compte Financier Unique à partir de l'exercice comptable de 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame Laurence Barnola a été élu (e) pour présider la séance lors du vote du CFU 2025 ;

Considérant que Laurent LEYGUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laurence Barnola;

Délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité,

Vu le Compte Financier Unique 2025 dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

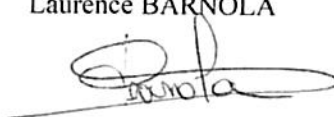
DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 tel que ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	743.776,03€	0€	246.598,52€	17.455,14€
RECETTES	866.275,79€	0€	305.464,80€	18.558,44€
RESULTAT 2025	122.499,76€		58.866,28€	
REPORTS ANTERIEURS	101.869,46€		379.414,73€	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	224.369,22€		438.281,01€	1.103,30€
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	662.650,23€			
RESULTAT FINANCIER DEFINITIF 2025	663.753,53€			

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes y afférent.

La Présidente de séance,
Laurence BARNOLA





AFFICHE LE :

03 MARS 2026